

Note d'information  
Peste Porcine Africaine (PPA)

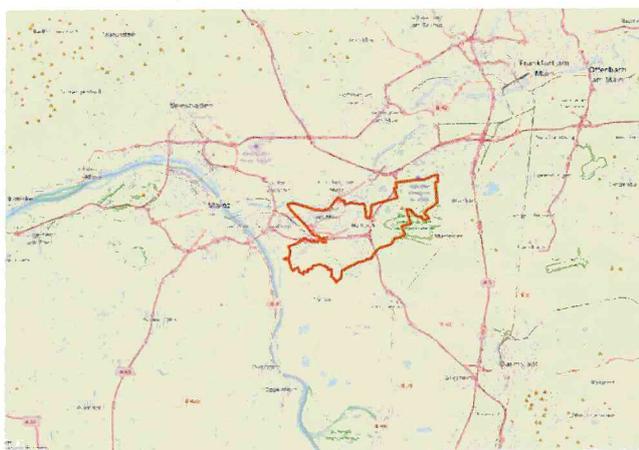
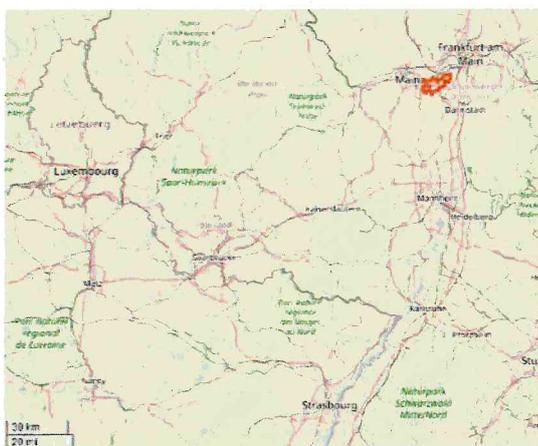


**Situation épidémiologique et actions en  
France**

**Information sur l'évolution de la situation  
sanitaire en Europe de la Peste Porcine  
Africaine**

Un cas de PPA a été confirmé samedi 15 juin 2024 sur un sanglier, en Allemagne, dans le Land de Hesse (au Sud-ouest de Francfort), sur la rive Est du Rhin. Ce cas est très proche de Mayence ("Mainz" sur la rive Ouest du Rhin) dans le Land limitrophe de Rhénanie-Palatinat.

Précisément, ce sanglier a été trouvé près d'une route sur la commune de Rüsselsheim dans le Kreis (district) de Groß-Gerau située entre Francfort et Mayence dans une zone plutôt urbanisée, assez éloignée des grands massifs forestiers.



Ce cas est situé à 100 kms de la frontière française (départements Bas-Rhin et Moselle).

Il s'agit d'un nouveau saut important de la PPA vers l'Ouest de l'Allemagne et d'un des cas les plus occidentaux avec ceux d'Italie du Nord.

L'hypothèse émise pour la contamination du sanglier est l'abandon le long des routes de produits carnés infectés.

Une zone de restriction de 15 km autour de ce cas a été délimitée dans le Land de Hesse et comprend une portion dans le Land de Rhénanie-Palatinat.

Les principales mesures qui y sont prises sont :

- restriction sur les mouvements de porcins et de produits et l'épandage de lisier ;
- interdiction générale de la chasse pour ne pas disperser les sangliers ;
- recherche intensive des cadavres de sangliers (par chiens renifleurs et drones) et mise en place de points de collecte des cadavres, afin de déterminer dans quelle mesure la PPA s'est déjà propagée et si d'autres zones sont touchées.

S'agissant d'un cas en faune sauvage, l'infection est vraisemblablement amenée à durer.

Ces éléments de situation ont été adressés aux représentants nationaux de la filière porcine, des transporteurs routiers, profession vétérinaire, de la Fédération nationale des chasseurs et de l'OFB avec demande de bien vouloir **rappeler dans leurs réseaux respectifs les messages de vigilance vis-à-vis du risque d'introduction de la PPA en France**, en particulier lors de retours de voyages de pays infectés, pour les transporteurs internationaux et les travailleurs expatriés saisonniers. Il leur a été rappelé les supports de communication disponibles sur le site du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire : <https://agriculture.gouv.fr/peste-porcine-africaine-le-kit-de-communication> ainsi que les messages-clés :

- **Ne revenez pas de pays infectés avec des produits à base de porc ;**
- **Ne jetez pas les restes alimentaires dans la nature ;**
- **Jeter les restes alimentaires dans des poubelles fermées et adaptées ;**
- **Signaler les cadavres de sangliers au réseau SAGIR (Fédération départementale des chasseurs ou Service départemental de l'Office Français de la Biodiversité).**



En raison de la **virulence de ce virus et de l'absence de traitement et de vaccin**, il est, également rappelé, sur le site du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, les mesures de prévention essentielles pour éviter une grave crise sanitaire en France <https://agriculture.gouv.fr/les-mesures-adopter-pour-eviter-lintroduction-de-la-ppa-en-france>

**Rappel** : La peste porcine africaine (PPA) est une maladie virale qui touche les porcs et les sangliers et entraîne une mortalité élevée chez les animaux infectés. Ce virus est inoffensif pour l'homme mais, il engendre de graves perturbations socio-économiques. Les zones touchées par la PPA subissent d'importantes pertes financières en raison de la perte d'animaux, des restrictions imposées aux déplacements des porcs, des sangliers et des produits dérivés ainsi que des coûts liés aux mesures de contrôle. L'éradication de la maladie peut prendre plusieurs années. Il n'existe ni vaccin ni remède. Les signes typiques de la PPA comprennent la fièvre, les fausses couches, les hémorragies et la mort subite.

Auxerre, le 19 juin 2024,

Pour la Directrice,

Le Chef du Service Vétérinaire, Santé  
et Protection Animales et Environnement,

**Maxime CHASSAING**

Maxime CHASSAING

Vétérinaire Officiel